



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019\_222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Délibération N°2019/222**

**Conservation préventive et la restauration du fonds ancien**



## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La bibliothèque patrimoniale Fesch dispose d'un fonds ancien de grande valeur. La pérennité de ce fonds, composé d'environ 40 000 ouvrages, est menacée, comme l'ont démontré plusieurs expertises. Une politique de conservation préventive a été mise en place depuis plusieurs années afin de remédier à la dégradation des ouvrages. Dans ce cadre, un laboratoire de restauration de livres et gravures a été installé, notamment grâce à l'acquisition de mobilier spécialisé. La restauration des ouvrages les plus précieux est également lancée depuis 2018. Cette mission a été confiée à un restaurateur, spécialiste de reliures anciennes, dont l'expertise est reconnue, comme l'atteste ses interventions dans les musées nationaux italiens. Après devis auprès de plusieurs restaurateurs, ses honoraires sont apparus les plus compétitifs. Compte tenu de la qualité de son travail, cette mission a été reconduite en 2019.

Bien qu'indispensables, le coût de ces restaurations reste élevé, compte tenu de l'achat de matériel spécialisé pour la restauration d'ouvrages anciens et des honoraires du restaurateur.

La Collectivité de Corse a octroyé à la Ville une subvention en 2018. Le renouvellement de cette subvention permettrait de poursuivre le travail amorcé.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Collectivité de Corse : 10 000 € (50 %)

Ville d'Ajaccio : 10 000 € (50 %)

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le plan de financement permettant la réalisation de la restauration du fonds ancien

**D'autoriser** la demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre de la restauration du fonds ancien

**D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

le plan de financement permettant la réalisation de la restauration du fonds ancien ;

**AUTORISE**

la demande de subvention à la Collectivité de Corse au titre de la restauration du fonds ancien ;

**AUTORISE Monsieur Le Maire**

à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**